



MUTUALIA VIVACTIV'OSTREA

MONTANT DES COTISATIONS MENSUELLES TTC* au 1^{er} janvier 2021

Les garanties du contrat sont accordées en contrepartie d'une cotisation forfaitaire exprimée en euros.

Tarification à destination des salariés non cadres de la conchyliculture (régimes non agricole)

TARIFS ADULTE / ENFANT

	VIVACTIV OSTREA 1	VIVACTIV OSTREA OPTION 2	VIVACTIV OSTREA OPTION 3
ADULTE	25,98 €	+ 23,98 €	+ 30,69 €
ENFANT	17,82 €	+ 9,28 €	+ 12,63 €

		VIVACTIV OSTREA 2	VIVACTIV OSTREA OPTION 3+
ADULTE		46,52 €	+ 8,46 €
ENFANT		25,60 €	+ 4,03 €

			VIVACTIV OSTREA 3
ADULTE			53,55 €
ENFANT			28,95 €

*Les cotisations TTC incluent la taxe de 13,27% (6,37% pour les adhérents relevant de la MSA).

-  Garantie de base
-  Garantie optionnelle facultative (à ajouter à la cotisation de base obligatoire)

MUTUALIA ALLIANCE SANTÉ
1 rue André Gatoux CS 10905
62033 ARRAS Cedex

Contactez votre conseiller Mutualia le plus proche :
Rendez-vous sur www.mutualia.fr.



TARIFS 1 - 2 - 3 BÉNÉFICIAIRES

	VIVACTIV OSTREA 1	VIVACTIV OSTREA OPTION 2	VIVACTIV OSTREA OPTION 3
1 bénéficiaire	25,96 €	+ 23,98 €	+ 30,68 €
2 bénéficiaires	47,10 €	+ 40,43 €	+ 52,31 €
3 bénéficiaires et plus	74,92 €	+ 56,37 €	+ 73,45 €

		VIVACTIV OSTREA 2	VIVACTIV OSTREA OPTION 3
1 bénéficiaire		46,52 €	+ 8,46 €
2 bénéficiaires		81,97 €	+ 15,14 €
3 bénéficiaires et plus		122,95 €	+ 22,02 €

			VIVACTIV OSTREA 3
1 bénéficiaire			53,55 €
2 bénéficiaires			94,56 €
3 bénéficiaires et plus			141,29 €

*Les cotisations TTC incluent la taxe de 13,27% (6,37% pour les adhérents relevant de la MSA).

- Garantie de base
- Garantie optionnelle facultative (à ajouter à la cotisation de base obligatoire)

Informations sur le calcul des ratios prestations sur cotisations et des frais de gestion

Le ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par la Mutuelle au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties.

Prestations sur cotisations : 79,21%

Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion.

Frais de gestion : 21,20 %

Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est à dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles.

MUTUALIA ALLIANCE SANTÉ
1 rue André Gatoux CS 10905
62033 ARRAS Cedex

Contactez votre conseiller Mutualia le plus proche :
Rendez-vous sur www.mutualia.fr.

